



Cloturer un terrain avec une aire de retournement pompier ?

Par **Timepiece**, le **28/12/2016** à **05:36**

Bonjour,

Je possède un terrain en bout d'impasse privée, aujourd'hui le terrain est clôturé sauf au niveau du chemin d'accès.

Ayant de gros problèmes de parking sauvage, d'intrusions en tous genres et de déjections canines, j'ai déposé une déclaration préalable de travaux pour mettre un portail afin de contrôler l'accès au terrain.

Malheureusement l'autorisation m'a été refusé par le SDIS sous prétexte que le portail allait ralentir l'intervention des services de secours.

Je tiens à préciser que le portail en question devait être équipé d'une serrure pompier (triangle) afin justement de laisser libre accès aux pompiers ou autres.

Avez vous déjà rencontré cette situation ?

Pensez vous qu'un portail sans serrure ou une chaîne métallique avec cadenas serait accepté ?

Quels sont les risques de poser le portail sans autorisation ?

En vous remerciant par avance